Le régiment occupe en ce moment l'avenue Paul-Riquet, bien décidé à se servir de ses armes.

La population nourrit les soldats qui réclament le départ du 81e qui les avait remplacés.

Le lieutenant-colonel Dragon de Gomécourt, du 13e chasseurs, harangue les soldats, mais ceux-ci restent décidés à obtenir satisfaction ou à vendre chèrement leur vie.

L'émotion est considérable.

Agde. — Le lieutenant-colonel du 13e chasseurs à cheval, qui vient de démissionner, vient de s'entretenir avec les mutins qui sont toujours massés sur la place.

Démission de la Commission municipale

La population est en proie à l'excitation la plus violente.

M. Ricateau et les membres de la Commission municipale administrative ont donné leur démission.

Des milliers de paysans accourent des villages voisins.

Entre gendarmes et soldats

Les gendarmes ont tiré à blanc sur les soldats du 17e.

Ceux-ci ont riposté à blanc également!

Les gendarmes se sont retirés.

Les soldats du 17e continuent à occuper militairement les allées Paul-Riquet et la place du Théâtre.

Dépêches officielles de l' " Agence Havas "

A AGDE

21 juin, 9 h. 30 matin. — Après l'appel, hier soir, une mutinerie s'est produite parmi les hommes du 17e d'infanterie cantonnés à la vieille caserne.

Les deux compagnies logées dans ce bâtiment se sont dirigées sur le couvent de la Nativité avec leurs armes et aut forcé les hommes du bataillon qui étaient couchés à les suivre.

Les six compagnies se sont transportées à la nouvelle caserne. Elles étaient accompagnées par plus de 500 manifestants.

La porte du quartier a été forcée. Les hommes se sont répandus dans les chambres et ont forcé ceux qui étaient couchés à les suivre. Tout le régiment était alors sur pied, mais il avait de nombreux indécis.

Les civils qui avaient suivi ont gagné la poudrière. Ils en ont fait sauter les portes; des caisses ont été éventrées et les hommes du 17e ont rempli leurs cartouchières et leurs musettes de cartouches.

Des coups de feu sont partis dans la direction de ceux qui ne voulaient pas suivre. C'est alors qu'une débandade générale s'est produite. Les indécis ont sauté le mur et se sont sauvés dans toutes les directions.

A BÉZIERS

21 juin, 10 h. 15 matin. — Les soldats et les caporaux du 17e d'infanterie qui se sont révoltés sont arrivés à 9 heures du matin. Ils étaient partis à minuit. Ils ont quêté en traversant les villages et ils se sont massés sur les allées, devant le théâtre; une foule énorme les a accédés et leur donne des secours. Chaque compagnie s'est rangée à un emplacement indiqué par un écriteau. Ils ont formé des faisceaux et peu de temps après on leur a apporté de la paille sur laquelle ils se couchent. Les soldats sont harassés de fatigue, ils ont tous leurs cartouchières remplies de balles.

A 8 heures, M. Ricateau, président de la délégation municipale, est venu proposer aux soldats de se rendre à la caserne, leur promettant le pardon. Il a été bué et les soldats ont demandé le départ du 81e d'infanterie.

La foule arrive des villages environnants. Quelques personnes se dispersent, ils restent 600 soldats sur les allées.

Les tristes événements qui se déroulent à Narbonne ont produit une douloureuse impression à Béziers, où, toute la journée, a régné une grande animation.

Hier soir, à 8 heures, l'effervescence était extrême. Une colonne de manifestants a parcouru les allées Paul-Riquet et les principales rues, faisant fermer les cafés sur leur passage. La colonne se dirigea ensuite vers la mairie. Un détachement de gendarmes à cheval se rendit sur les lieux, et la manifestation prit fin, grâce au sang-froid et au tact du capitaine qui commandait ce détachement. Il a exhorté les manifestants au calme, a fait hisser le drapeau cravaté de deuil sur la façade de l'Hôtel de Ville, et a donné à ses hommes l'ordre de rentrer à la caserne.

Les manifestants se sont aussi rendus devant la préfecture, mais ce sont immédiatement retirés, ayant trouvé la grille fermée.

A MONTPELLIER

Violentes bagarres

De notre correspondant particulier :

Notre correspondant de Montpellier nous envoyait ce matin les détails suivants sur des troubles qui se sont produits cette nuit à Montpellier :

« De nouvelles et épouvantables bagarres ne sont produites cette nuit à Montpellier qui, depuis plusieurs jours, est occupé militairement.

Elles ont été provoquées par des nouvelles alarmantes de Narbonne qui se sont répandues comme une traînée de poudre et ont provoqué partout une émotion considérable.

En prévision des troubles, des dragons ont été envoyés sur la place de la Préfecture qu'ils ont déblayée en un clin d'œil.

Mais bientôt des manifestations se produisaient.

Après avoir parcouru la ville en criant : « Liberté ! Vive Marcellin Albert ! Vive Argeliers ! » Les manifestants sont parvenus jusqu'à la hauteur de la place de la Préfecture.

Nombre d'hommes étaient armés de matraques et de revolvers.

Les dragons partent à leur rencontre et les refoulent. De terribles collisions se produisent. Soldats et chevaux sont frappés.

On jette poutres, pavés sur les dragons, et l'on vise surtout les officiers dont un reçoit un énorme madrier à la tête. Son casque le préserve d'une mort certaine, mais le casque est défoncé.

Soudain, on entend des détonations. Ce sont les manifestants qui tirent sur la troupe. Un grand nombre de soldats et d'officiers sont blessés. On assure que le nombre de ceux-ci s'élève à une quinzaine. Ils sont transportés dans diverses pharmacies. On en accompagne quelques-uns à la préfecture où on leur donne aussitôt des soins empressés. Le préfet Briens, le procureur général Laffon, le procureur de la République Falgairolles sont sur les lieux. On prétend que la troupe riposte aux coups de revolver, mais, au milieu du tumulte, il est impossible de contrôler le fait.

Plusieurs manifestants sont également blessés.

Les dragons chargent toujours. Les gendarmes frappent avec des sabres.

Refoulés de toutes parts, les manifestants se rassemblent à la Halle aux Colonnes qu'ils mettent à sac. Ils s'emparent de tout ce qui leur tombe sous la main pour dresser des barricades rue Loge et empêcher ainsi les cavaliers de passer. Tous les étaux de la Halle ont été dévastés. Il semble qu'un véritable ouragan ait passé par là. Le spectacle est navrant. Dans la rue sont entassées chaises défoncées, caisses vides, balances tordues, brisées, poutres, madriers, poids de balances qui ont servi aux manifestants comme projectiles contre la troupe.

Le génie et le 52e de ligne viennent alors renforcer la cavalerie. On opère des charges à la baïonnette dans toutes les rues.

Un passant, M. Veyrat, reçoit trois coups de baïonnette au bras et il est transporté à la pharmacie.

Des soldats du génie parviennent enfin à faire évacuer la Halle. Ils sont aidés par les gendarmes à pied qui opèrent avec la dernière brutalité.

Les manifestants sont refoulés de toutes les rues, mais les troupes sont débordées. Les dragons s'égarent ; ils ont perdu leurs chefs et vont à la débandade. Des arrestations sont opérées en masse.

On en compte une quarantaine. La plupart sont maintenues. Enfin, vers 2 heures du matin, les manifestants se dispersent, mais les dragons continuent à nettoyer les charges et occupent la préfecture, campant sur la place.

L'émotion est à son comble.

On s'attend à de nouveaux troubles.

Les communications téléphoniques sont interrompues en ville et on n'accepte plus les télégrammes de particuliers.

Le général en chef Bailloud sera en conférence à 2 heures avec le préfet.

—o—

Ce matin, vendredi, la ville a repris sa physionomie habituelle. Aux manifestations, bagarres et charges de la veille, succède le plus grand calme. Dès la première heure, toutes les troupes des diverses armes ont regagné leurs cantonnements respectifs. M. Brions, préfet de l'Hérault, a fait remplacer les gendarmes, qui jusqu'ici gardaient la préfecture, par une compagnie du 52e de ligne. Par contre, la mairie est gardée par des gendarmes et la police.

Toute la matinée, une foule nombreuse n'a cessé de stationner auprès des halles devant lesquelles, au milieu de la rue de la Loge, gisent encore toutes sortes d'objets divers, caisses brisées, chaises, cages à poulets, légumes de toutes sortes, le tout présentant un spectacle navrant. C'est une ruine pour plusieurs marchands auxquels il ne reste rien de leurs étalages ou marchandises.

Ce matin, sur la demande des dames des Halles, M. Thoulon, huissier, s'est transporté sur les lieux pour faire la consta tdes objets brisés ou disparus. Au cours des bagarres de cette nuit, un négociant en gralus, un vieillard de 73 ans, M. Victor Veiret, a été blessé de deux coups de baïonnette au côté gauche. Quelque graves, son état n'est pas désespéré.

Ce matin, il n'y a pas eu d'incidents.

—o—

La municipalité démissionnaire adresse à la population l'appel suivant :

Habitants de Montpellier,

Depuis l'arrestation des chefs du mouvement de défense viticole, les incidents les plus lamentables se sont produits contre la volonté formelle de Ferroul, de Marcellin Albert et de ceux d'Argeliers. Des violences ont été exercées et le sang a coulé : il ne nous appartient pas de rechercher sur qui tomberont les responsabilités de ces violences, mais nous croyons de notre devoir d'anciens membres de la municipalité de faire un appel pressant à vous tous, habitants de Montpellier, à quelque parti que vous appartiennent, pour que vous conserviez dans les douloureuses circonstances que nous traversons, le calme absolu : et la sagesse qui seuls pourront nous éviter des malheurs plus grands. Notre cause triomphera, car elle est celle de la justice et de l'humanité. Restons attachés à sa défense, mais en proscrivant absolument toutes violences qui ne pourraient qu'accroître nos deuils et nos misères : évitons absolument toutes manifestations sur la voie publique, afin que dans nos rangs ne puissent se glisser les professionnels du désordre et de la violence, qui n'appartiennent pas plus à la viticulture qu'à aucun parti ou à aucune opinion.

Nous vous en supplions donc, dans ces circonstances graves et douloureuses, pour nous-mêmes, pour notre cause dont la violence ne pourrait que compromettre le succès, pour éviter de nouveaux malheurs et de nouveaux deuils. Soyons calmes et dignes; pas de violences, pas de manifestations dans la rue.

JOSEPH BARTOL, MAURICE REYNES, AUGUSTE GIBERT, HENRI LAVIÈNE,

membres de la municipalité démissionnaire.

Avignon, 21 juin. — M. Dujardin-Beaumatz, député de l'Aude, qui devait présider dimanche le banquet de l'Exposition des beaux-arts, à Avignon, a informé la municipalité, qu'en raison des événements, il ne pouvait venir. Tout a été immédiatement décommandé.

L'interpellation sur les troubles du Midi

Séance du vendredi 21 juin

Séance à 9 heures. M. Brisson préside.

M. Clemenceau, au banc du gouvernement, est entouré de MM. Thomson, Ruau, Guyot-Dessaigne, Picquart, Viviani, Briand, Dujardin-Beaumetz.

La Chambre adopte d'abord sans débat : un projet autorisant la Ville de Paris à emprunter 45 millions de francs ; un projet autorisant un échange immobilier entre l'État (il s'agit de l'immeuble où est installée l'ambassade française à Berne), et M. Beguin, propriétaire dans cette ville.

Un projet portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 300 000 francs pour l'installation mobilière de l'hôtel de l'ambassade française à Vienne.

LES TROUBLES DU MIDI

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de MM. Aldy, E. Brousse et Leroy-Beaulieu, sur les événements du Midi.

Une autre, de M. Charles Benoist, sur les mesures que le gouvernement compte prendre, après avoir rétabli l'ordre dans le Midi, pour assurer le respect de la loi dans cette région et dans tout le Midi.

Le débat est joint à la discussion des interpellations précédentes.

Il en est de même pour une cinquième, de M. Lafferre.

M. Clemenceau. — Je crois qu'avant l'ouverture de la discussion, il serait bon que le gouvernement dît à la Chambre ce qu'il connaît des événements qui se sont passés dans la journée d'hier et dans la nuit.

Voix à l'*extrême-gauche*. — Vous les connaissez aujourd'hui !

M. Clemenceau. — Il s'agit des événements de Narbonne, de Montpellier, de Béziers-Agde et de Perpignan.

La dernière dépêche reçue est celle du préfet de l'Aude, datée du 21 juin, à h. 50 matin.

Elle signale l'animosité dont ont été l'objet les cuirassiers de la part de la foule, sans qu'on puisse s'en expliquer les causes.

M. Binder. — Ce sont vos théories ! (Bruit.)

M. le président. — Une séance où doivent être discutés des incidents douloureux devrait se passer tout entière dans le plus grand silence. (Appl. en sens divers.)

M. Clemenceau raconte sa conversation par téléphone avec le préfet et le sous-préfet, au sujet de l'emploi tant de la cavalerie que de l'infanterie et de la gendarmerie pour maintenir l'ordre à Narbonne.

La lecture du rapport du préfet provoque des manifestations en sens divers, notamment lorsqu'il est question de l'agression contre un agent de la Sûreté générale, jeté à l'eau et lapidé.

Le récit de la collision entre la troupe et la foule, où quatre personnes ont été tuées, est écouté dans un silence presque complet.

Un officier, 6 sous-officiers, 47 hommes de troupe ont été plus ou moins gravement blessés.

La soirée d'hier et la nuit se sont passées dans le plus grand calme.

A Montpellier, les mêmes faits que la veille se sont produits dans les mêmes conditions, et la tranquillité semble maintenant vouloir renaître.

A Perpignan, l'hôtel de la préfecture a été incendié; les renseignements lus par le président du Conseil sont, d'ailleurs, identiques à ceux que publient les journaux.

J'arrive, dit l'orateur, à un événement qui n'est pas le moins grave de cette douloureuse série.

J'y avais fait allusion hier.

L'on nous avait signalé un certain nombre de régiments sur lesquels on nous disait ne pouvoir compter; de ce nombre, la 17e, en garnison à Béziers.

300 hommes de ce régiment, transférés à Agde, ont torcé la porte du quartier.

Sans aucun officier ni sous-officier, accompagnés seulement de trois ou quatre caporaux, ils se sont dirigés sur Béziers, disant qu'ils voulaient massacrer les cuirassiers.

Le général de brigade, informé des faits, s'est porté, à la tête de six compagnies, au devant des mutins, et, faisant appel à tous leurs bons sentiments, les a adjurés de rentrer dans le devoir.

Il n'a pas réussi.

M. Binder. — Vous récoltez ce que vous avez semé! (Protestations à l'extrême-gauche.)

M. Clemenceau. — Le général, qui est un brave soldat et qui a payé de sa personne dans maints combats, n'a pas voulu entrer en lutte sanglante avec des frères d'armes.

Je l'en loue.

Les mutins se sont dirigés sur la poudrière, s'en sont emparés et ont pris chacun 200 cartouches.

Ils se sont fait héberger par les habitants.

Puis ils ont envoyé des délégués à leurs chefs, se déclarant prêts à rentrer à leur corps, à condition qu'aucun d'entre eux ne fût, pour l'acte commis, l'objet d'une mesure de rigueur. (Exclamations.)

Cela, je ne pouvais l'accepter ; il n'était pas possible que le gouvernement capitulât devant une soldatesque révoltée. (Appl. sur un grand nombre de bancs.)

Et j'ai fait, par téléphone, cette réponse au sous-préfet de Béziers, qui en a pris le texte écrit :

« Que les soldats se mettent à la disposition du général, qu'ils rentrent à leur corps, le gouvernement leur tiendra compte de leur soumission. » (Exclamations et bruit.)

Il n'a été pris aucun engagement, on a seulement déclaré que, comme toujours, la justice tiendrait compte de la soumission témoignée.

Les mutins ont alors demandé à entrer à leur ancienne caserne actuellement occupée par le 81e.

J'ai refusé cette demande comme l'autre, ne voulant pas leur permettre de rester à Béziers pour aider les émeutiers.

Que peut-on demander de plus ? A l'heure actuelle ils campent encore sur la place de Béziers.

J'ignore ce que l'avenir donnera.

Le général Bailloud, commandant le 16e corps avait annoncé qu'il conduisait des troupes pour cerner les émeutiers.

Mais il n'a pu encore arriver, la voie ferrée ayant été coupée sur deux points. (Exclamations.)

Nous vous demandons, Messieurs, si vous entendez que nous poursuivons l'œuvre de répression commencée.

Si vous le désirez, nous avons pour le faire, besoin de votre confiance.

Si vous nous accordez cette confiance, nous continuerons cette tâche et c'est en votre nom que nous la mènerons à bien. (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. ALDY

M. Aldy. — Je serais bref, car il me tarde de me retrouver au milieu de mes compatriotes que l'on fusille.

Nous établirons tout à l'heure le bilan de la tuerie qui se poursuit actuellement dans le Midi.

Mais il faut d'abord rechercher les responsabilités, savoir comment les événements se sont produits, comment ils auraient pu être évités.

La misère qui a provoqué ce mouvement date de sept ans.

Les manifestations auxquelles ils se sont livrés avaient pour seul but d'attirer sur eux l'intérêt des pouvoirs publics oublieux.

Les vignerons pouvaient-ils se considérer comme des révoltés quand le gouvernement lui-même, par ses préfets, favorisait leurs manifestation ?

N'a-t-il pas mis des crédits à leur disposition, ordonné à la Compagnie du Midi de leur accorder des trains spéciaux, pavoisé et illuminé les monuments publics ? Ils pouvaient donc être convaincus qu'ils ne sortaient pas de la légalité.

Le gouvernement n'ignorait pas les tendances qui s'affichaient dans ces manifestations.

On y disait bien haut : « Si nous n'avons pas satisfaction.... »

Voix diverses à l'extrême-gauche. — Laquelle?

M. Aldy. — Le vote d'une loi de protection, qui vous est actuellement soumise; si vous ne comprenez pas cela....

Une voix à l'extrême-gauche. — Ils ne comprennent rien ! (Bruits.)

M. Aldy. — Ils ont pu croire, dans leur simplicité, pouvoir aller jusqu'à la grève administrative.

Le gouvernement savait que les démissions allaient se produire il n'a pas dû en être surpris.

La président du Conseil a alors envoyé aux démissionnaires une lettre que je ne juge pas, mais qu'arrivait-elle pas trop tard?

Il avait à choisir entre les sages conseils et la répression violente.

Il y a quatre jours, on pouvait encore empêcher tout ce qui s'est produit.

Le président du Conseil ne l'a pas voulu. Il a réclamé un blanc-seing et obtenu de la Chambre; ceux qui le lui ont donné sont-ils maintenant satisfaits ?

Le sang a coulé, et là où tout le monde prêchait le calme, il a fallu plus d'un corps d'armée pour réduire des citoyens pacifiques.

On a construit des barricades, mais qui les a fait démolir, sinon ceux que vous avez arrêtés ?

Plus de 10 000 hommes de troupe sont pris dans toute la France pour être envoyés à Narbonne.

N'était-ce pas une folle imprudence de dresser ainsi des régiments entiers contre un peuple qui ne demande qu'à rester calme ?

Le ministre nous apporte un rapport du préfet de l'Aude, au sujet des événements d'hier.

Ce document ne concorde pas avec les renseignements que j'ai reçus moi-même ce matin, de personnes des plus honorables et dignes de foi.

Il y a eu quatre morts hier, à Narbonne, mais il y en a eu d'autres avant-hier. (Bruit.)

M. Ferrette. — Il y en a qui riant !

M. Aldy. — Avant-hier soir, la foule se porte vers la sous-préfecture de Narbonne.

Quelle foule ? Des émeutiers ? Non, des Narbonnais, car les villages voisins n'avaient pas encore bougé.

Ils rencontrent une charrette de paille et y mettent le feu.

Mais, dit alors quelqu'un, cette paille était destinée au couchage des troupes.

Et tous alors de s'écrier : « Mais nous ne voulons pas que les pauvres soldats couchent par terre ! »

Et, s'attelant eux-mêmes à la voiture après avoir éteint le feu, ils la traînent jusqu'à la caserne.

Et voilà la population dont on dénonce la haine contre l'armée.

La manifestation a peut-être été excessive.

Mais, lors de cette attaque de la sous-préfecture dont on a fait tant de bruit, la police s'est brusquement ouverte, et, sans aucune sommation, les coups de feu se sont succédé contre une foule désarmée.

Il en a été de même quand les cuirassiers ont, sans aucune sommation, tiré sur la foule.

M. Allard. — Etes-vous satisfait Clemenceau? (Rires.)

M. Aldy. — Ce sont, entre autres, un de mes anciens adjoints quand j'étais maire de Narbonne, un grand distillateur de la ville. (Rires.)

Une voix. — Il y a des fraudeurs parmi les parents de certains ministres !

M. Aldy. — Ce malheureux Ramon, tué, avez-vous dit, par une balle perdue, dans la bar où il était assis avec sa fille, a reçu quatre balles dans la tête. (Bruit.)

Les cuirassiers ont tiré à droite, à gauche, comme par divertissement. (Appl. à l'extrême-gauche.)

On a dit qu'ils avaient voulu venger leurs officiers, que, dans la journée, cet établissement avait refusé de servir.

Il y a eu un acte déplorable : un agent de la Sûreté générale de Paris a été malmené et jeté à l'eau.

Mais un suffisait-il pas d'avoir envoyé des troupes à Narbonne sans l'inonder de ces mouchards (Appl. sur un grand nombre de bancs.), qui, pour se faire bien venir, se présentent comme des journalistes exerçant leur profession (Nouveaux appl.)

Il a été jeté à l'eau, mais de braves citoyens l'arrachent à la mort, et l'un de mes amis, M. Chamariat, le conduit, suivi de la foule, à l'Hôtel de Ville pour la mettre en sûreté.

On frappe à la porte, celle-ci s'ouvre, des soldats sortent, des soldats du 122e et, sans sommation, tirent sur cette foule inoffensive.

Non satisfaits, les soldats poursuivent la foule dans une rue voisine, une nouvelle décharge a lieu, et quatre personnes sont tuées, dont une jeune fille de 18 ans. (Mouvement.)

Quant au sauveteur, M. Chaberiat, il a été frappé par la baïonnette d'un soldat.

D'autres faits se sont passés dans d'autres villes; je me contente d'apporter ici des précisions sur ceux de Narbonne.

On a, paraît-il, promis aux habitants de Narbonne qu'on ne tirerait plus désormais sur eux sans sommation. (Exclamations.)

Des renseignements concordants me parviennent de toutes parts sur les circonstances de ces incidents.

Dans ce nombre, un télégramme de M. Fabre, maire de Cabet-d'Aude, frère du procureur général de Paris.

L'un des correspondants me dit que le régiment de cuirassiers s'est conduit comme un régiment de cosaques, et que l'auteur de la *Milice sociale* pourra ajouter un terrible chapitre à son ouvrage.

M. Gautard, à ses voisins. — Ça vous amuse, salés crétins !

M. Aldy. — Voilà ce qui se passe chez nous! Je sais bien qu'il y a des actes de mutineries, mais je crois que c'est surtout la clémence qui s'impose.

Malheureusement, il est échappé au président du Conseil des paroles regrettables quand il qualifie nos fils de soldatesque.

M. Clemenceau. — Rien ne m'a échappé.

M. Aldy. — Eh bien ! je le regrette pour vous.

Quand vous qualifiez de soldatesque ces enfants de 18 et 20 ans, qui sont nos soldats, croyez-vous honorer les pères et les mères qui vous les donnent pour défendre la patrie, non pour en faire des troupes de police ?

Je serais le premier, moi qui vous interpelle, et vous usiez de mesures de clémence.

Nous ne voulons qu'une chose, c'est que le sang cesse de couler.

Mais, étant donné que c'est vous, Monsieur le président du Conseil, qui êtes la cause du mal, vous croyez-vous bien qualifié pour opérer cette pacification.

Prenez-y garde : aujourd'hui c'est l'émeute, demain peut-être ce sera la révolution. (Mouvement prolongés.)

M. E. BROUSSE

M. E. Brousse. — Le gouvernement n'a rien vu, rien prévu.

Il y a trois mois à peine, nous lui signalions les moyens d'enrayer le sentiment de colère qui montaient de toutes parts.

Et comme je citais au président du Conseil la misère de nos viticulteurs, il me répondait : « Vos viticulteurs ne m'intéressent pas, parce qu'il y a derrière eux une agitation réactionnaire.

M. Clemenceau. — Je n'ai pas parlé ainsi.

M. E. Brousse. — Ces hommes que vous traitiez ainsi sont d'excellents républicains, mon collègue Bartissol vous le dira.

Mais, selon le mot de M. Pams, aujourd'hui sénateur, il y a à Perpignan un préfet, M. Dautresme, qui est un véritable danger public.

M. Rhaetenat. — M. Dautresme est un de mes vieux amis ! (Bruit.)

M. E. Brousse. — Les fraudeurs les plus connus continuent de bénéficier de l'impunité la plus absolue.

Le trop connu Dayon, condamné à 250 000 fr. d'amende, se promenait publiquement à Marseille il y a six mois.

M. Guyot-Dessaigne, garde des sceaux. — M. Dayon ne s'est pas promené il y a un mois à Marseille. (Rires.)

M. E. Brousse. — Un autre condamné dans les mêmes conditions continue d'inonder de ses vins trafiés le commerce du Midi.

M. Thierry. — J'en connais un qui a été nommé, au lendemain de sa condamnation, conseiller du commerce extérieur. (Rires.)

Quand les populations voient ces hommes qui les ruinent en faisant fortune se promener en automobile, on comprend qu'elles se syndiquent pour obtenir justice.

Et c'est le moment qu'on choisit pour employer contre elles la manière forte, après les avoir exaspérées par cette impunité à leurs bourreaux.

M. E. Brousse. — Je connais le cas d'un fraudeur nommé juge suppléant du juge de paix.

M. Brisson, président. — On ne devrait pas apporter ici de pareilles affirmations sans avoir signalé les faits au gouvernement. (Protestations.)

M. Binder, qui interrompt, est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. E. Brousse rappelle certains des faits déjà signalés dans sa précédente interpellation à l'actif des fraudeurs, et termine :

Votre nom, Monsieur le président du Conseil, sera bonni par les générations républicaines.

M. LEROY-BEAULIEU

M. Leroy-Beaulieu. — Je ne monte à la tribune que pour protester contre deux affirmations du gouvernement.

La première est cette affirmation absurde et odieuse, représentant l'agitation du Midi comme un mouvement de réaction.

S'il est un de nos collègues radicaux ou socialistes du Midi qui le croit, qu'il se lève. Je constate que personne ne répond à mon invitation.

M. Pujade. — Non, il n'y a pas de mouvement réactionnaire, il y a un peuple soulevé par une légitime indignation.

Les interruptions se croisent au milieu du bruit.

M. Leroy-Beaulieu cède la tribune à M. Combrouze.

M. Combrouze. — J'ai demandé à parler, parce que je possède des documents pour répondre à la provocation de M. Leroy-Beaulieu.

Sur divers bancs. — Ce n'est pas votre tour de parler !

M. Allard. — Nous pourrons tous parler, alors !

M. le président. — L'orateur précédent a, par courtoisie, cédé son tour à M. Cambrouze, laissez-le parler !

M. Cambrouze. — On prétend que l'agitation est dissimulée par une manœuvre de la réaction ; les faits prouvent le contraire.

M. Lasies. — Vous n'êtes pas d'accord avec M. Sarraut !

M. Combrouze. — Les appels de la réaction ont été très dissimulés (Exclamations), mais les faits sont là.

L'évêque de Montpellier a livré ses églises pour loger les manifestants. (Rires.)

M. Leroy-Beaulieu. — Il n'y a pas de réactionnaires dans notre région, il y a des gens qui ont faim et qui protestent contre les auteurs de leur détresse et de leur ruine.

Je demande à la Chambre de donner à ces malheureux une marque de sympathie.

Il n'y a pas de lois qui puissent obliger un peuple à mourir de faim.

M. CH. BENOIST

M. Ch. Benoist. — Je demande au gouvernement ce qu'il entend faire demain.

Il faudra bien, comme le disait hier M. Ribot, qu'on cherche les causes du mal; j'en veux esquisser les grandes lignes.

Cette crise du Midi n'est que la manifestation extérieure d'un mal général, qui atteint jusqu'à la moelle du pays.

M. Combrouze. — C'est un boulangisme viticole! (Rires.)

M. Ch. Benoist. — Nous sommes devant l'anarchie organisée, qui est comme une putréfaction de la liberté !

J'en pourrais montrer le premier germe dans la faiblesse de certains cabinets modérés, dans les capitulations judiciaires, dans le déplacement des pouvoirs opéré par la ministère Combes.

J'en pourrais montrer les développements dans les défaillances du ministère Rouvier acceptant le soir ce qu'il repoussait le matin.

Je pourrais rappeler ces appels aux éléments de désordre par le gouvernement, comme à la place de la Nation et au pavillon d'Armenonville, redire les exemples du sabotage de l'administration de la justice et de la discipline. (Bruit.)

Ces graines d'anarchie ont donné leur fruit naturel que nous récoltons aujourd'hui.

Cette anarchie n'a point été spontanée, elle est organisée, favorisée par toutes sortes de complicité et c'est ainsi qu'on arrive à la révolution.

M. LAFFERRE

M. Lafferre. — Le président du Conseil a donné par avance une réponse à la question qui faisait le fond de mon interpellation.

Vous savez, Monsieur le président du Conseil, ce que vous avez à faire; vous avez dit que vous aviez prescrit au général Bailloud de prendre la tête des troupes appelées à rétablir l'ordre.

Pour moi, je ne puis admettre cette collision. (Rires.)

Je vais partir pour Béziers. (Exclamations.)

Je ne permettrai pas que ces malheureux soldats, qui ont obéi non à un sentiment d'indiscipline, mais à un sentiment plus haut de solidarité, soient traités avec rigueur.

J'irai me mettre entre les malheureux enfants de Béziers et la général Bailloud. (Appl. et rires.)

M. Puglissi-Conti. — Parlez-nous du beau-frère Bouscara, ce sera bien plus intéressant ! (Rires.)

M. Lafferre. — Vous avez tort de mettre en avant le nom d'un membre de ma famille, victime d'une dénonciation calomnieuse.

Les juges de Montpellier se sont dessaisis.

J'adjure le gouvernement de me laisser le temps d'aller là-bas, et je m'engage à payer jusqu'au bout de ma personne pour ramener les jeunes soldats et les jeunes citoyens. (Bruits.)

Informations du soir

DANS LES COULOIRS DE LA CHAMBRE

La nouvelle de la révolte du 17e d'infanterie a causé une véritable stupeur dans les milieux politiques.

L'affolement est général. Les députés courent de groupes en groupes cherchant des renseignements. On se demande comment des hommes aussi troublés pourront prendre des résolutions viriles. Cependant les leaders essayent de calmer un peu l'émotion et d'élever les représentants du peuple à la hauteur des graves responsabilités qui leur incombent.

MM. de Rizière, Edmond Carlos et Piglowski, délégués de Narbonne, sont arrivés ce matin à Paris.

Ils ont été reçus par le groupe des représentants du Midi afin de leur faire connaître la situation à Narbonne.

Ils ont été reçus ensuite par le groupe socialiste unifié.

Notre correspondant de Lyon nous télégraphie :

J'apprends et je vous transmets sous toutes réserves que les cuirassiers de Lyon qui étaient à Narbonne ont eu au cours des bagarres deux tués et trente blessés.

Au ministère de l'Intérieur, on confirme que la moitié de l'effectif du 81e s'est rallié au 17e d'infanterie révolté.

Le bruit court dans les couloirs de la Chambre que le 100e d'infanterie s'est, de nouveau, mutiné.

Les mutins, au nombre de 500 environ, auraient quitté le camp de Larzac.

A PERPIGNAN

Les dégâts commis à la préfecture sont évalués à 70 000 francs environ. Le grand salon de réception a été entièrement saccagé. Toutes les vitres du bureau du préfet sont brisées. Le local renfermant la machine à désinfecter est totalement brûlé. On dit que la machine elle-même serait hors d'usage.

L'appartenant occupé par le concierge qui donne sur le quai de la préfecture est complètement brûlé. D'autres pièces sont détériorées.

LES POLICIERS SONT LÉGÈREMENT BLESSÉS

Voici la liste des agents appartenant à la Sûreté générale, blessés au cours des incidents de Narbonne :

Ce sont les commissaires spéciaux suivants : MM. Aschwanden, fortes bousculades à Argeliers, a dû garder la chambre;

Dupin de Lalorgeta, blessures légères à la main en gare de Villedaigne;

Le Bris Duret, fortes contusions sur le visage et sur le corps; dents cassées; va aussi bien que possible.

Bobison, coups sur la main en gare de Villedaigne;

Guillaume, fortes contusions à la tête.

M. Hennion, directeur de la Sûreté générale, a envoyé ce matin son chef de cabinet prendre des nouvelles de M. Guillaume, commissaire spécial, blessé grièvement hier à Narbonne, et qui a pu se rendre à Paris.

L'état de ce fonctionnaire s'est sensiblement amélioré.

EN RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 21 juin. — Dans une réunion, tous les groupes révolutionnaires, comprenant les socialistes, les Polonais, les membres de l'Union des employés des chemins de fer, les travailleurs, les paysans socialistes de toutes nuances ont rejeté, par 47 voix contre 10, la grève générale en réponse à la dissolution de la Douma.

Louis Goëbessaec, 28 ans, cultivateur, à Saint-Saxen-Languidic revenait d'*Hennebont* avec une charrette attelée de deux chevaux.

Sur la route il rencontra une automobile qui épouvanta l'attelage, voulant le retenir, Goëbessaec fut tamponné par le brancard et projeté à terre. La charrette lui passa sur le corps.

La mort fut instantanée. Goëbessaec laisse une veuve et deux enfants.

L'Association catholique de la Jeunesse française de Roanes fera célébrer demain dimanche, à la Métropole, une messe pour le repos de l'âme d'Hippolyte Debroise, mort pour sa foi.

FEUILLETON DU 22 JUIN 1907 — 5 —

La fiancée de Robert d'Ermont

— Je suis persuadée, mon Robert, que ton père pensera comme toi ; qu'en tout ceci, il nous faut louer Dieu doublement. Car tu fais par amitié ce que ton noble cœur eût été capable de faire par amour de la justice. Je me chargerai, si tu le veux bien, d'annoncer ce joyeux événement à ton père. Mais rentrons. Le soleil va disparaître ; déjà le brouillard s'épaissit et je ne serais pas fâchée d'être seule.

III

RETOUR EN ARRIÈRE

Assis dans sa chambre, devant un feu clair de cheminée, le vicomte d'Ermont évoque, pour la dix millième fois peut-être, la même période de sa jeunesse orageuse. Il est à Paris depuis dix ans. Depuis dix ans, il fait la fête, joue aux courses, sur le tapis vert, passe ses nuits dans les cabarets à la mode.

Comme tout fêtard qui est lancé, les revenus de sa fortune ne suffisent pas à payer le quart de ses folies, il s'est mis à dévorer le capital. Mais comme il faut assez de temps pour vendre une propriété, et que le jeune vicomte a de très pressants besoins d'argent, de bons amis lui ont indiqué l'homme serviable qui vous avance vingt mille francs contre une signature de trente mille à échéance de trois mois.

Ce sauveur-là s'appelle Valter. Il y a huit ans que Paul d'Ermont a recours à ses services ; c'est dire que plus d'une fois ses dépenses ont excédé l'argent dont il pouvait disposer. Pendant longtemps, d'ailleurs, il ne s'en est pas inquiété.

— Bah ! la vie est bonne. Amusons-nous. Il sera toujours temps de réfléchir plus tard, quand il n'y aura plus rien à vendre et que je serai à sec.

Cette éventualité, qu'il croyait si lointaine, est pourtant un fait accompli. Le vicomte d'Ermont n'a plus de propriétés à vendre.

Cependant, il n'a ni réfléchi, ni cessé de s'amuser.

Des quinze cent mille francs de fortune que lui avaient laissée ses parents, il lui restait tout juste trois ou quatre mille francs il y a deux mois ; cela ne l'a pas empêché de perdre quinze mille francs sur parole la même nuit.

Afin de le sortir d'embarras, Valter a bien voulu lui avancer cette somme sur la succession d'un cousin germain, le comte Henri d'Ermont, cinquantenaire sans enfant, cinq fois millionnaire, et dont le jeune vicomte est l'unique héritier.

Mais deux mois plus tard, décavé à nouveau, Paul d'Ermont sonnait encore chez l'usurier.

— Alors, Monsieur d'Ermont, faisait le juif, en guise de bonjour, toujours la « culotte ». Vous avez manqué une fois de plus de veine. Je vois cela à votre figure.

Le gentilhomme haussait les épaules.

— Vous êtes vraiment d'une force, Monsieur Valter !... Si je n'avais pas pris de « culotte »....

— Vous ne seriez pas ici.

— J'allais le dire.

— Je vous comprends. L'usurier Valter est une assez piètre société pour M. le vicomte d'Ermont. Mais, rassurez-vous, nul ne vous voit, ne nous entend. La fenêtre fermée qui vous a amené vous reprendra à ma porte. Et dans la rue je ne reconnais jamais mes clients. Ceci dit, afin d'adoucir l'amertume de cette visite, je vous écoute, Monsieur le vicomte.

Au lieu de répondre, pendant un long moment le vicomte d'Ermont regarda l'usurier. On lui avait changé Valter.

Sous certains rapports, c'était bien le même être qu'il connaissait depuis huit ans : contrefaçon d'homme, plus semblable à un singe qu'à un fils d'Adam. C'étaient les mêmes épaules, invraisemblablement étroites, étranglant un cou tordu ; la même face trop petite, hérissée par ci par là de quelques poils maigres, mal venus comme tout le reste de la carcasse et auxquels il était impossible d'assigner une couleur.

Le gentilhomme revoyait également les mêmes mains incompréhensibles, ridicules à la fois et horrifiantes : paumes énormes et veloues attachées au corps par deux longs fils qu'étaient les bras, épaisses et ventrues, et qui, à cause des doigts sans cesse en mouvement, faisaient songer à une couple d'immondes araignées.

La vue d'un pareil monstre eût certainement interloqué le « client » venu chez l'usurier pour la première fois ; mais, malheureusement pour lui, Paul d'Ermont n'en était p